

L'Ordre des médecins prend acte de la hausse du numerus clausus mais rappelle que cette mesure ne saurait résoudre les problèmes d'accès aux soins dans les territoires

Paris le 25 novembre 2016 – L'Ordre des médecins prend acte de l'augmentation du numerus clausus annoncée par la ministre de la Santé de 478 places pour l'ensemble des 22 facultés.

L'Ordre rappelle néanmoins qu'une telle mesure, qui ne doit pas se faire au détriment des conditions de formation des étudiants, reste parcellaire face à la complexité des problématiques d'accès aux soins dans les territoires.

Le numerus clausus n'est qu'un des éléments participant à l'évolution démographique, les médecins européens ou extra-européens ainsi que les étudiants français formés à l'étranger représentent actuellement une part croissante des nouveaux médecins.

Seule une réforme globale du système de santé, agissant à la fois sur la formation des médecins, l'exercice médical et l'organisation des soins, permettra de densifier durablement l'offre de soins dans les territoires.